

Les boursiers sur critères sociaux en 2021-2022

Durant l'année universitaire 2021-2022, 720 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du MESR, soit une baisse de 3,9% en un an. La part de boursiers au sein des formations ouvrant droit aux bourses a, quant à elle, diminué de 0,7 point pour atteindre 37,7 %. Ces deux baisses marquent un retour aux effectifs antérieurs à 2020-2021, année qui avait connu, avec la crise sanitaire, une très forte hausse du nombre et de la part de boursiers. La baisse des effectifs de boursiers est en partie liée à l'augmentation de l'apprentissage, notamment dans les formations courtes. Comme depuis plusieurs années, les proportions de boursiers dans les filières sélectives (CPGE, école de commerce, formation d'ingénieur) sont en baisse.

En 2021-2022, 720 000 étudiants boursiers

Durant l'année universitaire 2021-2022, 720 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche¹ (MESR). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le MESR à recevoir des boursiers (appelée « formation éligible »). Des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme doivent également être remplies. Les BCS sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille, appréciées selon un barème national. La BCS comporte huit échelons (de OBIS à 7), chacun correspondant à un montant annuel de bourse (de 1 042 euros à 5 736 euros). Pour les bacheliers bénéficiant d'une BCS et ayant eu une mention « Très bien », une aide au mérite vient compléter la BCS durant trois ans. En 2021-2022, cette aide était de 900 euros.

Effectifs de boursiers sur critères sociaux

	Montant annuel en euros	Effectifs	%	% de femmes
Echelon OBIS	1 042	229 564	31,9	57,2
Echelon 1	1 724	100 163	13,9	57,7
Echelon 2	2 597	51 830	7,2	58,3
Echelon 3	3 325	52 692	7,3	58,7
Echelon 4	4 055	51 801	7,2	58,7
Echelon 5	4 656	93 688	13,0	59,2
Echelon 6	4 938	82 303	11,4	59,8
Echelon 7	5 736	58 002	8,1	61,1
Total		720 043	100	58,5
Aide au mérite	900	46 527	6,5	64,8

Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2022
 Champ : France (hors Polynésie Française et Nouvelle Calédonie)

En 2021-2022, 37,7 % des étudiants dans une formation éligible perçoivent une BCS. Près d'un tiers des étudiants boursiers perçoivent une bourse à l'échelon OBIS. L'échelon 7, correspondant aux étudiants les plus précaires, concerne 8,1 % des boursiers. Comme les années précédentes, les étudiantes sont plus souvent boursières (quatre sur dix) que les étudiants (trois sur dix)². Cet écart s'explique par une plus forte propension des femmes à poursuivre des études dans les milieux les plus modestes. L'écart se creuse d'autant plus avec les échelons les plus élevés où elles représentent 61 % (échelon 7) des boursiers contre 57 % à l'échelon OBIS.

Diminution du nombre et de la part de boursiers après une augmentation pendant la crise sanitaire

Le nombre de boursiers a diminué de 3,9 % en un an. La part de boursiers parmi les étudiants inscrits en formation éligible a, quant à elle, baissé de 0,7 point. Ces baisses marquent un retour aux effectifs boursiers de 2019-2020, avec un taux de boursiers équivalent à ceux des années universitaires de 2014-2015 à 2018-2019. En effet, l'année universitaire 2020-2021, du fait de la crise sanitaire, avait connu une hausse conséquente du nombre et de la part de boursiers.

La baisse de l'effectif des boursiers s'explique en partie par la diminution du nombre d'étudiants dans les formations éligibles aux BCS (-2,2 % en un an), particulièrement marquée dans les deux filières comportant les proportions de boursiers les plus élevées : -5,5 % en sections de technicien supérieur et assimilés (STS) et -5,4 % en instituts universitaires technologiques (IUT). Ces diminutions d'effectifs des étudiants éligibles aux bourses, plus importantes dans ces deux filières, sont liées à la forte hausse de l'apprentissage, notamment en STS (+43 %³). Or ce statut de formation n'ouvre pas droit aux bourses.

¹ Les étudiants peuvent bénéficier d'autres aides, non prises en compte ici : les aides spécifiques ponctuelles du MESR, les bourses d'établissement et des autres ministères. Par ailleurs, plus de 17 millions de repas à 1€ ont bénéficié aux boursiers entre septembre 2021 et juin 2022

² Voir Annexe 1 - Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie et le sexe

³ Note Flash N°20 du SIES, Juillet 2022 : « Nouvelle hausse sensible des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2021-2022 »

Plus d'un étudiant en STS sur deux est boursier, un sur neuf en école de commerce

De forts contrastes existent selon la filière et le type d'établissement. Les établissements publics accueillent une part deux fois plus importante de boursiers que les établissements privés. Plus de la moitié des étudiants en STS sont boursiers (54 %), soit deux fois plus qu'en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE, 27 %). La part des boursiers dans les formations d'ingénieurs diffère selon qu'elles soient universitaires (34 %) ou non (22 %). Les écoles de commerce sont les formations qui accueillent le moins d'étudiants boursiers (12 %). Par ailleurs, les boursiers en STS, qui sont déjà les plus nombreux, sont aussi les plus précaires. En STS, quatre boursiers sur dix appartiennent aux échelons les plus élevés. C'est deux fois plus que dans les filières d'ingénieurs, qu'elles soient universitaires ou non. Les filières d'ingénieurs sont d'ailleurs celles qui accueillent la plus faible part de boursiers des échelons 5 à 7, suivies par les établissements universitaires privés et les CPGE.

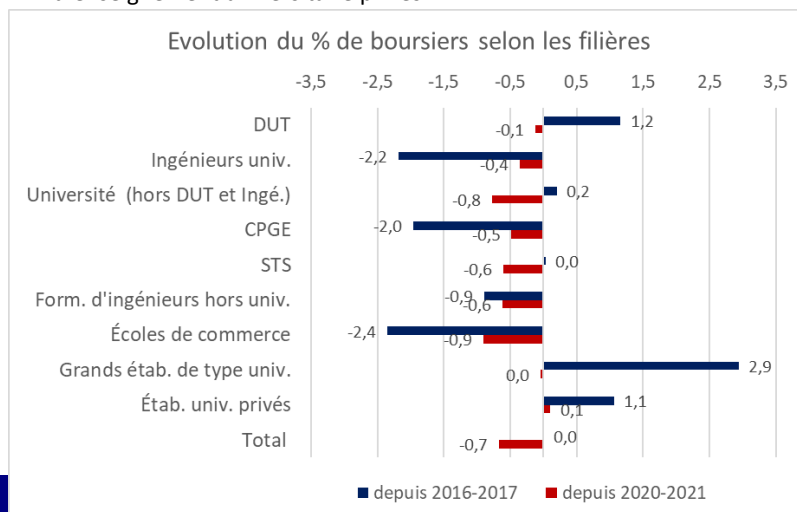
Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	Effectifs	% de boursiers	% échelons 5-6-7 parmi boursiers
Université	509 641	40,3	32,1
<i>dont : Préparation DUT</i>	46 753	45,1	27,6
<i>Filières ingénieurs Univ. hors DUT et Ingé.</i>	8 073	33,6	20,7
CPGE	21 679	26,8	24,4
<i>dont : secteur public</i>	19 550	28,6	24,5
<i>secteur privé</i>	2 129	17,0	22,7
STS et assimilées	112 113	54,3	39,9
<i>dont : secteur public</i>	88 923	57,3	42,1
<i>secteur privé</i>	23 190	45,2	31,5
Form. d'ingénieurs hors univ.	19 848	22,2	20,4
Écoles de commerce	16 803	11,5	28,3
Grands étab. de type univ.	6 097	23,2	32,5
Étab. univ. privés	9 779	27,5	24,2
Autres écoles	19 874	32,7	27,5
Scolarité à l'étranger (1)	4 209	-	-
Total bourses	720 043	37,7	32,5
<i>dont : secteur public</i>	647 322	40,6	33,0
<i>secteur privé</i>	68 512	21,6	27,9

Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2022
Champ : France (hors Polynésie Française et Nouvelle Calédonie)

Ces contrastes s'accroissent depuis les dernières années. Les CPGE et les écoles de commerce, deux filières sélectives, ont vu leur part de boursiers diminuer respectivement de 2 points et 2,4 points depuis 2016-2017, alors que la part générale de boursiers est identique sur cette période. Les formations d'ingénieurs accueillent également des parts de boursiers moindres qu'il y a cinq ans. Si l'augmentation de l'apprentissage peut expliquer une partie de cette baisse en écoles de commerce et d'ingénieur, filières où les apprentis

viennent de milieux plus modestes que les scolaires⁴, ce n'est pas le cas pour les CPGE, où l'apprentissage n'est pas possible. À l'inverse, la part de boursiers augmente dans les DUT (en partie avec l'augmentation du nombre de bacheliers technologiques : +10 % depuis 2016-2017), les grands établissements de type universitaire et les établissements d'enseignement universitaire privés.



Note de lecture : En IUT, la part de boursiers a augmenté de 1,2 point depuis 2016-2017. Cette part a diminué de 0,1 point depuis l'année scolaire 2020-2021. La part totale de boursiers reste stable depuis 2016-2017 malgré une baisse de -0,7 point par rapport à l'année dernière.
Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2022
Champ : France (hors Polynésie Française et Nouvelle Calédonie)

À l'université, des boursiers de moins en moins nombreux en disciplines scientifiques

La part de boursiers à l'université (40,3 %) reste stable sur cinq ans (+0,3 point). Les proportions de boursiers varient fortement selon les disciplines étudiées⁵. Les boursiers sont surreprésentés en administration économique et sociale (AES, 52 %) et en langues (50 %). À l'opposé, la part de boursiers dans les disciplines de santé (médecine, odontologie et pharmacie) n'est que de 26 % et de 32 % pour les sciences fondamentales. Ces écarts s'accroissent puisque depuis 2016-2017, la part de boursiers en sciences fondamentales a diminué de 2,4 points et de 3,2 points pour les disciplines de santé. La proportion de boursiers en sciences de la nature et de la vie a également diminué de 4 points en 5 ans. À l'inverse, la part de boursiers a progressé, entre les rentrées 2016 et 2021, de 1,8 point en langues et de 1,7 point en arts, lettres et sciences du langage.

Les disparités par académie persistent

La part de boursiers dans une académie dépend à la fois du niveau de vie des familles et de l'offre de formation (filière et apprentissage). Environ un tiers des étudiants des académies de Strasbourg et Lyon sont boursiers, contre seulement un peu plus d'un quart dans les académies de Paris et Versailles. En comparaison, en Outre-mer la part de boursiers varie entre 51 % et 64 % selon les départements⁶.

Marie FOURRÉ
MESR-SIES

⁴ Note d'information du SIES « Les étudiants en apprentissage dans l'enseignement supérieur : effectif, profil et réussite »

⁵ Voir Annexe 3 - Effectifs 2020-2021 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline depuis 2012, en %.

⁶ Voir Annexe Carte - Proportion de boursiers sur critères sociaux par académie en 2021-2022 (en %)